

Concept protection sanitaire COVID-19 pour l'accueil des enfants dans le cadre de BOIS-CLOS

Nous nous réjouissons d'accueillir vos enfants à Bois-Clos dans le cadre de nos accueils à la semaine et de passer avec eux de bons moments. Toutefois, compte tenu de l'actualité sanitaire, nous nous devons de mettre en place un concept de protection expressément lié à la pandémie.

Pour garantir la sécurité de vos enfants, ainsi que la vôtre et celle des équipes encadrantes, les mesures suivantes doivent être respectées :

1. Toutes les activités que nous organisons sont soumises à l'exigence de pouvoir collecter les données de contacts en établissant des listes de présence nominatives.

Pour votre information, ces listes sont dûment répertoriées et ne seront transmises aux autorités sanitaires qu'en cas d'infection présumée.

2. Les enfants présentant des symptômes compatibles avec une infection à la CoVID-19 ne sont pas autorisés à participer à Bois-Clos.

Ils doivent rester à la maison ou être placés en isolement.

Les parents sont encouragés prendre contact, par téléphone, avec un médecin ou un établissement de santé.

3. Garder la distance

- **La distance minimale de 1.50 mètre lors de contacts interpersonnels ne s'applique pas aux enfants de moins de 15 ans.**
- **Nous veillons à maintenir une distance physique de 1.50 mètre entre enfants et adultes, et entre adultes** et continuons à éviter les traditionnelles poignées de mains ou autres signes amicaux impliquant un contact physique.

a. Pour les parents

- Nous vous prions de déposer les enfants aux endroits convenus et de venir les récupérer à la fin de l'activité en évitant au maximum les contacts avec les autres parents. Pas d'attente prolongée.
- Une file d'attente avec marquage des distances sera prévue.

b. Pour l'équipe encadrante

- Elle présentera les consignes de base de l'Office Fédéral de la Santé Publique (OFSP) et commencera la journée avec une petite formation sur les mesures d'hygiène et de sécurité à respecter : organisation dans les transports en commun, lavage des mains, partage de matériel, etc
- Si la distance minimale de 1.50 mètre plus de 15 minutes est rendue impossible à respecter en raison de la mission éducative et sociale inhérente à l'encadrement, le port du masque pour l'équipe encadrante est recommandé.

4. Dispositions particulières

- ❖ **Repas** : durant l'activité, l'équipe encadrante veille à appliquer les mesures suivantes :
 - Tout le monde se lave ou se désinfecte les mains avant et après le repas
 - Les enfants et les encadrant·e·s ne mangent pas à la même table
 - Les personnes en charge de la confection du repas et du service sont invitées à porter un masque et des gants. Les enfants amenés à participer à la préparation des repas doivent respecter les mesures d'hygiène et se laver les mains consciencieusement
 - Le service du repas est géré par les encadrant·e·s pour garantir les mesures d'hygiène (pas de self-service ni de bacs à couverts en libre accès).

- ❖ **Nuit du jeudi soir** : nous ne pouvons pas organiser une nuit sur place cette année.

Lausanne, le 30 juin 2020